



**VOUS PROTÉGEZ
LES CITOYENS
NOUS PROTÉGEONS
VOTRE SALAIRE**

**PROTÉGEZ VOTRE SALAIRE
EN CAS D'ACCIDENT
DE LA VIE PRIVÉE OU MALADIE**

4 ADHÉREZ, C'EST SIMPLE !



Simulez votre cotisation sur :
[https://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/
NACOOPE_CDG33](https://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/NACOOPE_CDG33)



Retournez votre bulletin d'adhésion **PAR COURRIER** :
 TERRITORIA mutuelle 54 rue de Gabiel - CS 76016 79185 CHAURAY.



Vos garanties prennent effet le 1er du mois qui suit votre demande d'adhésion. Vos cotisations sont prélevées directement sur votre bulletin de paye.

CONTACTEZ-NOUS

Nos conseillers en protection sociale sont à votre écoute et vous accompagnent dans le choix de vos garanties

05.49.33.76.51
demain@territoria-mutuelle.fr



TERRITORIA MUTUELLE | Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité | SIREN 483 041 307
 Siège social | 54 rue de gabiel | CS 76016 | 79185 CHAURAY CEDEX
05 49 33 76 51 | demain@territoria-mutuelle.fr

Substituée par APICIL Mutuelle | Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité | SIREN 302 927 553
 Siège social | 51 boulevard Marius Vivier Merle | 69003 LYON

Ne pas jeter sur la voie publique. Communication non-contractuelle à caractère publicitaire - voir détails et conditions de l'offre dans les documents contractuels. Plaquette explicative - CDG33 - 2026 - 01/2025
 Crédit photo : Unsplash/Pexels - Conception : TERRITORIA mutuelle - 11/2024 - SP24/FCR0419 - ©2025 TERRITORIA mutuelle



TERRITORIA
 mutuelle
GROUPE APICIL

CDG
 33
 CENTRE DE GESTION

Nacoopé
 Bien plus qu'un CDG

CONSERVEZ VOTRE SALAIRE AVEC TERRITORIA

Garanties obligatoires

1 VOS GARANTIES

MAINTIEN DE SALAIRE

En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, nous vous versons des indemnités journalières à hauteur de 90 % de votre traitement de base net, de votre complément de traitement indiciaire net et de votre NBI nette ainsi que 90 % de votre régime indemnitaire net.

INVALIDITÉ

Si vous devenez invalide et que vous êtes inapte à exercer une quelconque activité, TERRITORIA mutuelle complète, jusqu'à l'âge légal de votre retraite, votre pension d'invalidité par une rente à hauteur de 90 % de votre traitement de base net, de votre complément de traitement net, de votre NBI nette ainsi que votre régime indemnitaire net.

DÉCÈS TOUTES CAUSES & PTIA

(PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE)

Versement d'un capital représentant 25 % d'une année de salaire brut annuel aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

RENFORT RI

En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, nous complétons votre régime indemnitaire à hauteur de 90 % en période de plein traitement en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.

PERTE DE RETRAITE

(UNIQUEMENT POUR LES AGENTS CNRACL)

Versement d'un capital équivalent à 50 % du PMSS en relais de la garantie "invalidité" et qui compense la perte de retraite due à la cessation anticipée de l'activité par la suite d'invalidité permanente.

DÉCÈS TOUTES CAUSES & PTIA

(PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE)

Versement d'un capital représentant 75 % d'une année de salaire brut annuel aux bénéficiaires que vous aurez désignés.



Je simule ma cotisation
et j'adhère en ligne !

TIB : traitement indiciaire brut = traitement de base
NBIB : nouvelle bonification indiciaire brute
RIB : régime indemnitaire brut

2

EXEMPLE DE REMBOURSEMENT

Exemple donné à titre indicatif sans valeur contractuelle.

HECTOR, ADJOINT ADMINISTRATIF

Il perçoit un salaire net de 1 786 € soit un traitement brut : 2 125 € et a souscrit la garantie incapacité à hauteur de 90 %. Suite à une mauvaise chute, Hector est en arrêt de travail pendant 8 mois. Dès le 91^{ème} jour d'arrêt de travail, Hector perd 50 % de son salaire, soit 893 € par mois.

Grâce à la garantie maintien de salaire, Hector conserve 90 % de son traitement et de ses primes. TERRITORIA mutuelle lui verse ainsi 714 €.



VOTRE COTISATION 2026

2,37 %
TIB + NBIB + RIB

Bénéficiez de la participation financière de votre employeur !

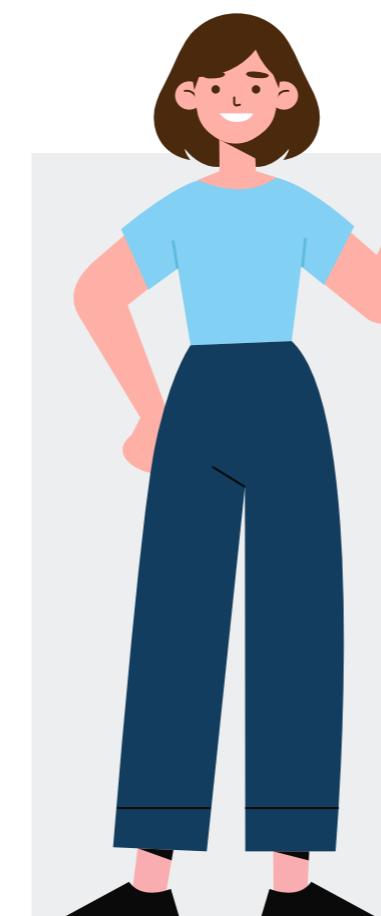
0,25 %
TIB + NBIB + RIB

0,52 %
TIB + NBIB + RIB

0,27 %
TIB + NBIB + RIB

3

COMMENT ÇA MARCHE ?



GARANTIE INCAPACITÉ, TERRITORIA MUTUELLE INTERVIENT :

Auprès des adhérents se trouvant momentanément dans l'incapacité complète d'exercer une quelconque activité professionnelle à la suite d'une maladie ou d'un accident médicalement constatés.

Et lorsqu'ils perçoivent, des prestations :

- soit de leur employeur en application du statut de la fonction publique territoriale,
- soit de la Sécurité Sociale,
- et après accord du médecin conseil de la mutuelle.

TERRITORIA mutuelle complète la rémunération à hauteur de 40 % par le versement d'indemnités journalières complémentaires.